Envoyé en préfecture le 20/08/2025
Reçu en préfecture le 20/08/2025
Publié le 20 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250818-26_2025-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 26 / 2025

OBJET : Contrat de prêt à usage ou commodat – EARL Notteau,

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Gouffern en Auge possède un terrain cadastré 057 C 637 rue des Fontaines situé sur la commune déléguée de Le Bourg Saint Léonard d'une surface de 1 770 m2. Celui-ci n'est actuellement pas utilisé par la commune mais est utilisé depuis 2014 pour le pâturage des chevaux de Mr et Mme Alban Notteau, gérants de l'EARL NOTTEAU, mais qu'aucun document administratif n'acte cette mise à disposition,

Considérant qu'il convient donc de régulariser cette situation par un contrat de prêt à usage ou commodat,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature d'un prêt à usage ou commodat, conformément aux articles 1875 à 1891 du Code Civil, avec Mr et Mme Alban Notteau, gérants de l'EARL NOTTEAU pour le terrain cadastré 057 C 637 rue des Fontaines situé sur la commune déléguée de Le Bourg Saint Léonard.
Le présent prêt est consenti pour une durée d'un an, à compter de la date de signature du présent contrat. Ce prêt sera tacitement reconduit, d'année en année.
La mise à disposition du bien prêté est totalement gratuite et ne donnera lieu à aucune redevance, aucune indemnité d'occupation ni autre contrepartie.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 18 août 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE 61310 ORNE